

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES****Séance du Mercredi 28 Mars 2018 Délibération N°18-18**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
13	5	18

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT HUIT MARS, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
20 Mars 2018

PRESENTS : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. Mme MILLE. MM DAVIAU. MICHAUD.

Date d'affichage
3 Avril 2018

ABSENTS EXCUSES :

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme SERREAU.
Mme MARNAY-MASSÉ donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.
M FERRANDEZ donne pouvoir à Mme MILLE.
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M DAVIAU.
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MAGNAN.

Objet de la délibération
Approbation du Compte de Gestion de la Trésorerie pour 2017 : Commune

Soit 13 Présents + 5 Pouvoirs = 18 Votants

Madame Marie-Christine BOURUMEAU a été désignée Secrétaire de Séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes 2016 émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

AR PREFECTURE

086-218601110-20180328-18_18-DE
Regu le 11/04/2018

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressés pour l'exercice 2017 par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats du Vote :

- Nombre de membres en exercice : 19
- Votants : 13 + 5 Pouvoirs
 - Exprimés : 18

 - Pour : 14
 - Contre : /
 - Abstention : 4

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 3 Avril 2018
Le Maire,
Bénédict de COURRÈGES



[Handwritten signature]

AR PREFECTURE

086-218601110-20180328-18_18-DE
Regu le 11/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES**

Séance du Mercredi 28 Mars 2018 Délibération N°18-19

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
13	5	18

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT HUIT MARS, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
20 Mars 2018

PRESENTS : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. Mme MILLE. MM DAVIAU. MICHAUD.

Date d'affichage
3 Avril 2018

ABSENTS EXCUSES :

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme SERREAU.
Mme MARNAY-MASSÉ donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.
M FERRANDEZ donne pouvoir à Mme MILLE.
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M DAVIAU.
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MAGNAN.

Objet de la délibération
Compte Administratif 2017 – Commune / Affectation du résultat

Soit 13 Présents + 5 Pouvoirs = 18 Votants

Madame Marie-Christine BOURUMEAU a été désignée Secrétaire de Séance.

I – Approbation du Compte Administratif

Madame le Maire est invitée à quitter la salle du Conseil avant le début du débat.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après un vote, désigne le Président de séance.

Compte-tenu des titres et mandats émis durant cet exercice, du report de l'année précédente et des restes à réaliser, la balance générale de l'exercice est la suivante :

		Report Année 2016	Résultat Exercice 2017	Résultat de clôture	Reste à réaliser
Fonctionnement	Commune	+ 3 003 209,87 €	+ 1 768 379,31 €	+ 4 771 589,18 €	
	Assainissement - reprise résultat de clôture exercice 2016 ZAE Croix David – reprise résultat de clôture exercice 2016			+ 105 117,97 €	
Investissement	Commune	- 557 363,42 €	- 604 631,55 €	- 1 161 994,97 €	D = 795 400,00 € R = 123 900,00 €
	Assainissement - reprise résultat de clôture exercice 2016 ZAE Croix David - reprise résultat de clôture exercice 2016			+ 252 352,63 € - 1 874,27 €	

AR PREFECTURE

086-218801110-20180328-18_190E-DE
Reçu le 11/04/2018

II – Approbation du résultat

Budget de la Commune

Fonctionnement	Compte 002	Report à nouveau	= + 3 293 690,54 €
Investissement	Compte 001	Report à nouveau	= - 911 516,61 €
	Compte 1068	Prélèvement	= + 1 583 016,61 €

Sur proposition du Président de séance et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2017,
- **D'ARRETER** le résultat définitif,
- **D'AFFECTER** ce résultat comme indiqué ci-dessus.

Résultats du Vote :

- Nombre de membres en exercice : 19
- Votants : 12 + 5 Pouvoirs
 - Exprimés : 17

 - Pour : 13
 - Contre : /
 - Abstention : 4

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 3 Avril 2018
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20180328-18_19DE-DE
Regu le 11/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES**

Séance du Mercredi 28 Mars 2018 Délibération N°18-20

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
13	5	18

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT HUIT MARS, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
20 Mars 2018

PRESENTS : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. Mme MILLE. MM DAVIAU. MICHAUD.

Date d'affichage
3 Avril 2018

ABSENTS EXCUSES :

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme SERREAU.
Mme MARNAY-MASSÉ donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.
M FERRANDEZ donne pouvoir à Mme MILLE.
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M DAVIAU.
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MAGNAN.

Objet de la délibération
Budget Primitif 2018

Soit 13 Présents + 5 Pouvoirs = 18 Votants

Madame Marie-Christine BOURUMEAU a été désignée Secrétaire de Séance.

Madame le Maire présente le projet du Budget Primitif 2018 qui a fait l'objet d'un examen par la Commission Finances les 7 février et 20 mars 2018.

Il peut se résumer ainsi :

- Évaluation des dépenses courantes selon les dépenses réalisées en 2017.
- Reprise des résultats et des restes à réaliser 2017.

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses :

	Fonctionnement	Investissement
- Commune	7 301 200 €	6 639 000 €

Les chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer jusqu'au vote du budget.

Ce budget est présenté par chapitre et par opération.

AR PREFECTURE
086-218601110-20180328-18_20DE-DE
Regu le 11/04/2018

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACCEPTER** le budget ci-dessus.

Résultats du Vote :

Nombre de membres en exercice : 19
- Votants : 13 + 5 Pouvoirs
- Exprimés : 18

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : 4

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 3 Avril 2018
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20180328-18_20DE-DE
Regu le 11/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES****Séance du Mercredi 28 Mars 2018 Délibération N°18-21**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Volants
13	5	18

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT HUIT MARS, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
20 Mars 2018

PRESENTS : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS.
BENETAUD. Mme MILLE. MM DAVIAU. MICHAUD.

Date d'affichage
3 Avril 2018

ABSENTS EXCUSES :

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme SERREAU.
Mme MARNAY-MASSÉ donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.
M FERRANDEZ donne pouvoir à Mme MILLE.
Mme SAILLOUR donne pouvoir à M DAVIAU.
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M MICHAUD.
Mme MAGNAN.

Objet de la délibération
Vote des taux de la fiscalité directe locale - Année 2018

Soit 13 Présents + 5 Pouvoirs = 18 Votants

Madame Marie-Christine BOURUMEAU a été désignée Secrétaire de Séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le souci constant de ne pas exposer les contribuables Ingrandais à une pression fiscale plus importante, Madame le Maire souhaite conserver les taux des trois taxes « ménages » en vigueur depuis 2013.

Taxes	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
- D'habitation	7,90 %	7,90 %
- Foncière (bâtie)	14,40 %	14,40 %
- Foncière (non bâtie)	20,07 %	20,07 %

AR PREFECTURE

086-218601110-20180328-18_21-DE
Regu le 05/04/2018

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE NE PAS MODIFIER** les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2018.

- **D'APPROUVER** les taux de fiscalité ci-dessus pour l'année 2018.

Résultats du Vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 13 + 5 Pouvoirs

- Exprimés : 18

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 3 Avril 2018
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20180328-18_21-DE
Regu le 05/04/2018